19me Année.— N° 3666 1re EDITION (paraissant le soir) Mardi 30 Juillet 1874

BUREAUX: RUE NAIN, 1

ABONNEMENTS:

ROUBAIX-TOURCOING: Trois mois, 12 fr; Six mois, 23 fr.; Un an, 44 f.
LE NORD DE LA FRANCE : Trois mois, 14 fr ; Six mois, 27 fr.; Un an, 51 fr.; -- L'abonnement continue, sauf avis contraire.
ANNONCES : 20 centimes la ligne
RÉCLAMES : 25 centimes »
— On traite à forfait —

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL ET COMMERCIAL DU NORD

Heures de départ des trains : *Roubaix à Lille*, 5 15, 7 02, 8 17, 9 47, 11 47, m., 12 24, 1 42, 3 39, 5 08, 6 15, 7 33, 8 32, 9 33, 11 14, s. *Roubaix à Tourcoing-Mouvaux*, 5 41, 7 15, 8 43, 10 17, 11 23, m., 1 19, 2 39, 4 58, 5 38, 8 13, 10 22. *Lille à Roubaix*, 5 20, 6 55, 8 25 9 55, 11 05, 12 57, 2 28, 4 40, 5 20, 6 55, 7 55, 10 05, 11 15 *Tourcoing à Roubaix et Lille*, 5 08, 6 53, 8 08, 9 41, 11 28, 12 15, 1 47, 3 37, 5 02, 6 06, 7 24, 8 23, 9 24, 11 02 *Mouvaux à Lille*, 6 35, 7 50, 9 22, 11 10, 11 57, 3 18, 4 12, 5 49, 7 07.

BOURSE DE PARIS

DU 29 JUIN

3 0/0	59 35
4 1/2	86 25
Emprunts (5 0/0)	95 35

DU 30 JUIN

3 0/0	59 50
4 1/2	86 60
Emprunts (5 0/0)	95 65

ROUBAIX, 30 JUIN 1874

BULLETIN DU JOUR

M. Pradié a développé hier, devant la commission des Trente, une proposition modifiant ainsi le projet de M. Casimir Périer : 1° Au lieu du gouvernement de la *République* dire, et, le gouvernement se compose de deux chambres ayant une origine différente; 2° Est maintenue la loi du 20 novembre qui confère pour sept ans le titre de président de la République au maréchal ; 3° Le droit de dissolution de la Chambre des députés est conféré à M. le Président de la République; 4° A l'expiration des pouvoirs du maréchal, les deux Chambres réunies en congrès désigneront son successeur ou statueront sur la révision de la Constitution.

M. Pradié pense qu'en faisant d'abord voter sur la question de la République, il sera ensuite possible de former une minorité sur les autres articles. La commission n'a pas pris en considération l'amendement de M. Pradié.

M. Lambert Sainte-Croix a demandé ensuite que la commission, au lieu de se borner à saisir la Chambre des bases d'un projet de constitution, soumette à l'approbation de l'Assemblée de véritables articles de loi qui deviendraient les premiers articles de la constitution. Une discussion s'est engagée sur la motion de M. Lambert Sainte-Croix. MM. de Ventavon, Batbie, Antonin Lefèvre-Pontalis ont été entendus. La proposition Casimir Périer, mise aux voix, est rejetée par 19 voix contre 6.

La commission a discuté ensuite la question de savoir si elle nommera un rapporteur ou si elle nommera une sous-commission chargée d'élaborer des articles de constitution; elle a décidé qu'elle présentera à l'Assemblée non pas seulement un projet établissant les bases d'une constitution, mais de véritables articles prenant place dans la constitution.

Une dépêche que nous avons publiée hier annonce la mort du maréchal Concha, tué d'un coup de canon dans l'attaque d'Estella. Les conséquences de cet événement sont difficiles à prévoir, mais elles peuvent être considérables. Elles donnent un très-grand avantage aux carlistes, dont le maréchal Concha, le seul général habile de l'armée républicaine, était le plus redoutable adversaire. Aussi les carlistes en ont déjà profité, et le combat d'Estella aurait complétement tourné à leur avantage. D'un autre côté, les alphonsistes, dont le maréchal Concha était le ferme défenseur, voient ainsi ajourner leurs espérances. Le général Zabala, ministre de la guerre, aurait été envoyé pour prendre le commandement de l'armée républicaine. C'est un républicain ardent. Les alphonsistes lui obéiront-ils?

Voici la dépêche que donne l'*Agence Havas* :

« Le général Concha a été tué dans la matinée d'hier en voulant s'emparer d'un retranchement carliste. Les troupes républicaines se sont repliées sur leurs positions antérieures.

» Le général Zabala, ministre de la guerre et président du conseil, prendra le commandement de l'armée du Nord. M. Sagasta, ministre de l'intérieur, est chargé de la présidence du conseil, et le général Cotone du portefeuille de la guerre. »

De leur côté, le *Monde* et quelques autres journaux de Paris reçoivent d'une autre source la dépêche suivante :

» Saint-Jean-de-Luz, 29, 6 h. 10 matin.

» D'après un rapport officiel du 28, l'armée républicaine a été défaite. Concha tué, ainsi qu'un grand nombre de chefs, d'officiers et soldats. Le nombre des prisonniers est considérable. L'armée carliste s'est battue comme jamais. Son enthousiasme est immense. On poursuit l'ennemi. »

Le *Monde* recoit aussi de son correspondant particulier la dépêche suivante :

« Estella, 27 juin.

» L'armée républicaine est repoussée. Elle a été battue avec de grandes pertes.

» Nos pertes sont aussi très sensibles. »

Le *Times* hésite à croire que la visite du prince Constantin à Vienne n'a pour but que de féliciter l'empereur, à l'occasion de l'anniversaire de la bataille de Riab.

L'empereur d'Allemagne a dû faire, le 30, une visite à l'empereur de Russie, à Ingenheim, pour prendre congé de lui. D'après les dispositions prises jusqu'ici, le prince de Bismark arrivera à Berlin mercredi prochain et partira trois jours après pour Kissingen.

Les avis apportés par le *Great Republic*, confirment la nouvelle télégraphique que la populace chinoise, à Shangaï, avait attaqué le quartier français, près la maison de King-Poo-Joss et maltraité M. Pierrebois et sa famille et brûlé sa maison. Quatre de ces Chinois avaient été tués. Les émeutiers avaient aussi attaqué d'autres maisons du même quartier et blessé grièvement plusieurs personnes. La police française avait fini par avoir raison de l'émeute, grâce à l'assistance qu'elle avait reçue de la police anglaise. Environ 5,000 Chinois avaient pris part à cette attaque.

Il y a un écrivain en France qui a le triste privilége de flétrir les sujets qu'il touche de sa plume. C'est M. Dumas fils. Jusqu'ici il ne s'était guère attaqué qu'aux pudeurs de la femme et à la sainteté du mariage, et s'était borné à écrire des pièces qui mettaient en lumière et presque en honneur une des formes les plus dangereuses du libertinage contemporain. M. Dumas était l'historien dramatique du demi-monde, et il avait eu l'illusion, pardonnable à un homme dont la foi n'avait jamais dessillé les yeux, de croire que la société tout entière tenait entre le concubinage et l'adultère, et qu'en dehors des filles perdues, des fils de famille débauchés et des femmes infidèles, il n'y avait plus de société. Il a ainsi écrit tout un théâtre, pourvu de préfaces qui ont des prétentions philosophiques.

M. Dumas avait eu la convenance de respecter les dogmes et les mystères de la religion chrétienne, et l'on sentait encore en lui, par intervalle, des aspirations élevées. Cette dernière pudeur s'en est allée de sa plume avec les autres, et il vient d'écrire en tête d'une brochure assez incompréhensible sur le retour du Christ, une lettre qui sert de préface et qui n'est qu'un long blasphème contre la sainte Vierge. Le *Figaro* a eu le tort de reproduire cette grossièreté. Elle ne fera honneur ni à l'écrivain, ni au journal. Quant à la brochure elle-même, elle a été honorée d'une lettre du P. Didon, des Frères-Prêcheurs; nous regrettons que l'auteur ne s'en soit pas tenu là, et qu'il ait cru devoir lui donner un autre passeport qui l'empêchera de trouver place sur la table des honnêtes gens, car il n'est permis à personne, à quelque religion qu'il appartienne, de parler de la mère de Dieu comme M. Dumas l'a fait.

LETTRE DE PARIS

(Correspondance particulière du *Journal de Roubaix*)

Paris, 29 juin 1874.

L'ordre du jour adressé par le maréchal de Mac-Mahon à l'armée est un événement bien imprévu et qui peut servir à expliquer pourquoi cette revue a été passée. Il n'y a pas à s'étonner de ce que le maréchal entende conserver le pouvoir qui lui a été voté, le 20 novembre, par l'Assemblée nationale. Mais ce qui peut surprendre, c'est de voir l'armée mise, en quelque sorte, en cause pour le maintien de ce pouvoir.

D'après une autre interprétation, l'ordre du jour semblerait indiquer que dans la pensée du maréchal, l'Assemblée nationale, quoiqu'elle ait conservé sa souveraineté, ne pourrait plus revenir sur le vote du 20 novembre. Nous saurons bientôt ce qu'il peut y avoir de vrai dans ces interprétations, car une explication sera sans doute demandée au ministère.

Dans tous les cas, l'ordre du jour du maréchal est une mise en demeure adressée à la commission des lois constitutionnelles pour avoir à organiser le septennat. Les partisans de cette organisation ne vont pas manquer de s'appuyer sur l'ordre du jour du 28 juin.

On s'attendait à ce que cet ordre du jour produirait de la hausse à la Bourse. Il n'en a rien été par suite, dit-on, des réalisations et des bruits persistants sur la démission de M. Magne.

La diminution, dans le rendement des impôts anciens et nouveaux paraît devoir porter à au moins cent millions le déficit du budget de 1874. Malgré ce déficit, l'argent est si abondant qu'il y a lieu de croire que, dans un délai rapproché, le cours forcé des billets de banque sera supprimé.

Un autre événement qui produit la plus vive impression et une forte baisse sur la rente Espagnole, c'est la défaite et la mort du maréchal Concha, le 28, à 3 kilomètres d'Estella. Les dépêches républicaines prétendent que leurs troupes se sont retirées avec ordre dans leurs anciennes positions, mais il est bien plus vraisemblable que la mort de Concha a démoralisé son armée et que la dépêche envoyée au comité carliste à Paris, dit la vérité, en annonçant la complète défaite de l'armée républicaine. Concha était le dernier général un peu habile qui restât aux révolutionnaires espagnols; sa mort est un juste châtiment de toutes ses trahisons et doit donner bien espoir pour le triomphe de la cause royale.

P. S. L'ordre du jour du maréchal était aujourd'hui très vivement commenté dans tous les groupes de la Chambre.

On dit que cet ordre du jour avait été délibéré en conseil des ministres et communiqué au *Figaro*, communication qui aurait inspiré l'article de M. de Saint-Genest.

Vous savez déjà par le télégraphe que la commission des lois constitutionnelles a fait un grand pas aujourd'hui, en rejetant la proposition Casimir Périer.

Après ce vote, qui met en fureur les thiérristes et les radicaux, le comte Daru, MM. de Ventavon et de La Comble ont été élus membres de la sous commission chargée de formuler les articles devant servir de base pour les lois constitutionnelles proposées par M. Lambert de Sainte-Croix. Ce vote fait donc préjuger, comme je vous l'avais fait déjà pressentir, l'adoption de la proposition Lambert de Sainte-Croix par la commission des Trente, adoption qui aura lieu à une faible majorité. Reste à savoir le sort qu'elle obtiendra dans la discussion publique.

DE SAINT-CHÉRON.

LETTRE DE VERSAILLES

(Correspondance particulière du *Journal de Roubaix*)

Versailles, 29 juin.

Je dois commencer par vous signaler l'immense et excellent effet produit par la revue d'hier; l'aspect des troupes, leur air martial, l'ensemble avec lequel elles exécutent tous les mouvements qui leur sont commandés démontrent que l'œuvre de notre réorganisation militaire est poursuivie avec ardeur et avec succès; les acclamations que la foule des spectateurs accourus pour assister à ce splendide spectacle a prodiguées au maréchal de Mac-Mahon attestent la grandeur du rôle que l'Assemblée a confié à l'illustre vainqueur de Magenta, rôle qu'il remplit avec tant de sagesse et de fermeté.

On retrouve ces deux qualités dans l'ordre du jour que le *Journal Officiel* publie ce matin; le maréchal s'adressant aux troupes à l'occasion de la revue leur rappelle que l'Assemblée lui a confié pour sept ans le pouvoir exécutif et que cette décision doit être respectée par tous.

La journée politique sera fort intéressante aujourd'hui; il y a à midi séance importante de la commission des lois constitutionnelles et à 2 heures commencera la discussion du projet de loi relatif à la reconstitution du conseil général des Bouches-du-Rhône sur lequel la gauche veut livrer bataille encore une fois au ministère.

Cependant, avant d'aborder ces deux graves incidents, je dois noter l'approbation donnée par tous les journaux, quelle que soit leur opinion, à la remarquable circulaire adressée aux procureurs généraux par M. le garde des Sceaux Tailhand à l'occasion de l'exécution des condamnations capitales et dans laquelle se trouvent concilliés dans une juste mesure le respect dû aux arrêts de la justice et les droits de l'humanité.

La commission des lois constitutionnelles a tenu séance aujourd'hui, ainsi que je vous le disais tout à l'heure.

M. Batbie, président, a résumé la discussion d'une manière fort nette, fort claire et absolument impartiale.

M. Pradié a développé ensuite un contre-projet tendant à demander à l'Assemblée de se prononcer d'abord sur la question de République; il pense qu'une résolution étant prise à ce sujet, il serait plus facile de rallier une majorité conservatrice pour l'organisation des pouvoirs du maréchal.

Cette question de forme est réservée.

M. Lambert de Sainte-Croix voudrait substituer au projet de résolution quelques articles de constitution; il reproche à la proposition de M. Casimir Périer un manque absolu de précision, car en somme on ne sait pas de quelle République il entend parler; il est bien entendu que ces articles seraient soumis aux trois lectures.

M. Dufaure fait observer qu'il y a du vague dans tous les projets; en ce qui touche par exemple le droit de dissolution à exercer avec le consentement de la Chambre haute, il est bien évident que pour l'accorder ou le refuser il faudrait être fixé sur la composition de cette Chambre.

M. Lambert de Sainte-Croix fait observer que d'après la clause de révision insérée dans la proposition Périer la République sera proclamée jusqu'à demain; il persiste à croire qu'il vaut mieux faire une loi qu'une promesse de loi.

M. Laboulaye répond qu'une telle manière de procéder serait beaucoup trop longue; il y a là des questions fort graves se tenant toutes entre elles; il ne faut pas oublier non plus qu'il y a urgence déclarée.

M. Tallon pense qu'il faut commencer par voter sur le principe de la proposition Périer.

M. Paris (Pas-de-Calais) demande qu'on procède au vote sous la réserve qu'on substituera quelque chose à la proposition Casimir Périer.

Cette proposition est mise aux voix et repoussée par 18 voix contre 6; la minorité se compose de MM. Dufaure, Antonin Lefèvre-Pontalis, Laboulaye, Cézanne, Waddington et Vacherot.

M. Dufaure demande que l'on procède immédiatement à la nomination du rapporteur.

M. de Kerdrel lui répond que la majorité de la commission s'est mise d'accord sur une négation et non pas sur une affirmation; dans quelques jours elle prendra une résolution qui pourra ne pas convenir au rapporteur que l'on nommerait aujourd'hui et qui se trouverait par suite dans une position extrêmement fausse.

M. Lambert de St-Croix renouvelle sa proposition de substituer quelques articles de la loi à une résolution devant servir de base aux travaux de la commission.

Cette proposition est mise aux voix et adoptée.

M. Dufaure insiste pour la nomination immédiate d'un rapporteur; on procède au vote, les membres de la gauche s'abstiennent, 5 voix seulement appuient la proposition de M. Dufaure sur 19 votants.

M. Paris propose la nomination d'une sous-commission chargée de rédiger les articles de la loi dont le vote a été proposé par M. Lambert de St-Croix.

Cette proposition est adoptée et on procède à la nomination de la sous-commission; elle se compose de M. Batbie, président de

---

Feuilleton du *Journal de Roubaix*
DU 1er JUILLET 1874.

— 4 —

ZINGARA

IV. — CELLE DU PÈRE. — (SUITE.)

Parfois il se mêlait aux joueurs, et la fièvre du gain s'allumait dans son regard. A plusieurs reprises, je le retins sur la pente de la débauche. J'aurais dû me méfier de ses instincts pervers. Mais non! l'amitié m'aveugla. Il me témoignait un vif attachement. J'étais son sauveur, son Mentor. Ah! démon fatal! pourquoi ne t'ai-je pas deviné!

Cependant, il fallut revenir au pays. Lombard avait aussi terminé ses études, mais n'ayant plus de parents, à bout de ressources, il hésitait. « Viens! » lui dis-je. Et ce fut moi qui l'établis, qui le soutins dans les premiers temps. Il eut quelque peine à réussir. C'était un sceptique, un railleur, et nos Bretons les aiment peu. Son incontestable talent lui ramena l'opinion. Ceux-là mêmes qui ne sympathisaient pas avec l'homme finirent par adopter le médecin.

Quant à moi, j'avais reçu l'accueil le plus cordial. Associé d'abord avec mon père, que j'eus le malheur de perdre l'année suivante, j'héritai de l'estime qu'il avait su conquérir, et j'eus bientôt entre les mains tous les intérêts, tous les capitaux de la ville et de ses environs.

Le moment est venu, mon enfant, de faire apparaître ta mère dans ce récit. Elle fut la meilleure et la plus aimée des femmes. La religion de ses parents retarda notre mariage. Une famille protestante. Il fut convenu que ma fiancée se convertirait. Mais le père avait dit : « Quand je ne serai plus là! » Nous attendîmes, et j'avais vingt-cinq ans lorsque je devins son mari.

Elle avait gardé, de son éducation première, le culte de la sainte Bible. C'est la sienne que tu vois là. Je l'ai pieusement conservée. Elle t'a servi, mon enfant, pour apprendre à lire. Que de fois n'avons-nous pas feuilleté ses pages ensemble! Dans toutes les circonstances de ma vie, je l'ouvrais, certain d'y trouver une consolation, un encouragement, un bon conseil. Il te faudra, mon fils, agir de même à ton tour. Ce livre renferme, non-seulement l'esprit de Dieu, mais aussi l'âme de ta mère. Consultons-le toujours, Henri. C'est une habitude qui nous portera bonheur!

. . . . . .

A ces derniers mots, la voix de M. Mathias s'était altérée. Une vive émotion se lisait sur son visage; elle avait amené des larmes dans ses yeux.

Henriot se souleva, se pencha par-dessus la table qui le séparait de son père, et, silencieusement, il l'embrassa. Puis, se redressant, et la main sur la Bible qui se trouvait entre eux :

— Je te promets, répondit-il, je jure à l'ombre de ma mère que ce livre saint deviendra mon oracle et mon guide. Je lui soumettrai toutes mes inspirations, y renonçant d'avance s'il les désapprouve. Mais quand il m'aura répondu : « Va!... c'est bien!... » je les suivrai, sans peur comme sans regret. Et maintenant, père, continue.

Un instant plus tard, Mathias reprenait ainsi la parole :

. . . . . .

— Deux années s'écoulèrent pendant lesquelles je fus le plus heureux des hommes. Nous ne t'avions pas encore, mon enfant, mais tu nous étais promis. Rien ne manquerait plus à notre félicité.

Hélas! lorsqu'on se croit le plus à l'abri du malheur, c'est le moment qu'il choisit pour vous frapper! Un soir, on vint me requérir pour un testament. C'était Lombard qui se trouvait chargé de cette commission. Il s'agissait d'un de ses malades, habitant un château à quatre ou cinq lieues de Vitré. « J'y retournerai demain matin, me dit-il; attends-moi, nous reviendrons ensemble. » Rien de plus naturel, vu la saison d'hiver et les mauvais chemins. Qui savait d'ailleurs si, par les formalités de mon ministère, je ne serais pas retenu jusque-là?

Mais j'arrivai trop tard : la mort, trompant le médecin, avait devancé le notaire. Ma présence devenait inutile au château; je rebroussai chemin sans débrider, afin de rentrer chez moi vers minuit.

Le temps était brumeux et lugubre. On entendait sortir des bois comme des gémissements.

Aux approches de la ville, la couleur du ciel me frappa. De noir, il devenait rouge.

Était-ce donc une lueur d'incendie? Je presse mon cheval, afin de donner de l'alarme; j'arrive, et ne tarde pas à reconnaître que c'est ma propre maison qui brûle!...

Déjà des secours s'organisaient. Mais comment éteindre un pareil feu!... Il semblait avoir pris de tous les côtés à la fois, dans les hangars remplis de fagots, dans les greniers remplis de paille et de foin. De chacun de ces brasiers, le vent chassait contre le corps de logis des tourbillons de flammes. Je m'y précipite et leur arrache ma femme, mon plus cher trésor! Elles vont dévorer, non-seulement ma fortune à moi, mais les titres, les valeurs, l'argent que m'ont confié cent familles! Malgré les efforts pour me retenir, je replonge dans la fournaise.

Comment se fait-il que la porte de mon cabinet ne soit pas fermée?... Je parviens jusqu'à la caisse... elle est ouverte, elle est vide! Plus de doute! l'incendie devait faire disparaître les traces d'un autre crime! On m'a volé!.. on m'a volé!...

Tel fut le cri de désespoir avec lequel je vins retomber au dehors parmi la foule. Lombard, qui s'y trouvait, me donna les premiers soins. Il disparut aussitôt; son trouble, sa pâleur, ses frissonnements ne m'avaient pas échappé. A bout de forces, blessé, mourant, je m'évanouis. Cette prostration dura jusqu'au lendemain. Une nouvelle angoisse m'attendait au réveil. Ta mère venait d'être prise des douleurs de l'enfantement. A la suite d'une pareille révolution, c'était un danger de mort! On courut chez le docteur : il était absent. La journée s'écoula sans qu'on l'eût revu. Quelle journée! Elle m'a vieilli de vingt ans! Le soir, Henri, tu vins au monde.

Mais qu'était donc devenu Lombard? Un soupçon me frappa tout à coup... Si c'était lui!

Lui seul connaissait assez l'intérieur de ma maison pour y avoir ainsi pénétré, échappant à tous les regards. Mon bonheur avait fini par le rendre envieux et jaloux. Des bruits peu honorables couraient depuis quelque temps sur son compte. Il avait perdu au jeu des sommes relativement considérables. On disait sa situation fort compromise. N'était-ce pas lui, d'ailleurs, qui m'avait prévenu pour ce testament, lui qui m'engageait à ne venir que le lendemain... Enfin, pourquoi ne reparaissait-il pas?

Vers le milieu de la nuit, j'allai droit à sa demeure et, presque de force, j'y pénétrai. Personne!... Les indices d'un départ précipité... Dans l'âtre, beaucoup de cendres de papiers brûlés récemment... Ceux-là sans doute qui n'auraient servi qu'à dénoncer le crime... Je ne retrouvai qu'un seul fragment,